



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 30 novembre 2007 — N° 47

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, au nom de M. Dupuis, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose les rapports annuels des ordres professionnels suivants :

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006 :

- Ordre des comptables agréés du Québec ; (Dépôt n° 698-20071130)
- Ordre des comptables en management accrédités du Québec ; (Dépôt n° 699-20071130)

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 :

- Ordre des acupuncteurs du Québec ; (Dépôt n° 700-20071130)
- Ordre des audioprothésistes du Québec ; (Dépôt n° 701-20071130)
- Ordre des comptables en management accrédités du Québec ; (Dépôt n° 702-20071130)
- Ordre des denturologistes du Québec ; (Dépôt n° 703-20071130)
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (Dépôt n° 704-20071130)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Pagé (Labelle) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 88 citoyens et citoyennes de la circonscription de Labelle, concernant une modification à l'article 1974 du Code civil du Québec afin de réduire le délai d'avis de trois à un mois pour les aînés qui ont recours à une cessation de bail en vue d'obtenir un logement mieux adapté à leurs besoins.

(Dépôt n° 705-20071130)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Boulet, ministre des Transports, M. Gingras (Blainville) et M. Deslières (Beauharnois) proposent conjointement :

QU'en cette Année de la sécurité routière, l'Assemblée nationale souligne le début de la 24^e édition d'Opération Nez rouge, fondée par M. Jean-Marie De Koninck et rappelle son apport à la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, et sur le projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Côté (Dubuc), M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral le maintien de l'entrée en vigueur des règlements prescrivant le marquage de toutes les armes à feu importées au Canada, qui doit prendre effet le 1^{er} décembre 2007 et ce, en conformité avec les obligations internationales.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Caire (La Peltrie), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de lutte contre le SIDA qui se déroulera ce 1^{er} décembre ;

QU'à cette occasion, elle s'engage à continuer la lutte contre cette pandémie mondiale ;

30 novembre 2007

QU'à ce titre, elle s'engage à fournir des soins de qualité aux Québécoises et Québécois qui en sont atteints tout en combattant les préjugés entourant cette maladie ;

QUE, finalement, elle félicite celles et ceux oeuvrant, partout dans le monde, auprès des gens atteints du SIDA.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Pagé (Labelle), Mme Vallée (Gatineau) et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite la Ville de Gatineau et tout le comité organisateur pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2010.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Leblanc (Deux-Montagnes) et Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le lancement de la 11^e édition de l'Opération Tendre la main de l'AFÉAS, une campagne de sensibilisation contre la violence, qui se déroule à travers le Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

30 novembre 2007

Avis touchant les travaux des commissions

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 52, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite du secteur public, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 52 est adopté.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 52 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Adoption

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 34, Loi abrogeant la Loi constituant un fonds spécial olympique et modifiant d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 34 est adopté.

30 novembre 2007

Mme Jérôme-Forget, ministre des Services gouvernementaux, propose que le projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur la Société immobilière du Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 38 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 43, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière électorale concernant l'identification des électeurs.

Après débat, le rapport est adopté.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 4 décembre 2007, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 12 h 37, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 4 décembre 2007, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET